[Information à la population 26 juin 2013](http://www.slideshare.net/redacgrenoble/information-la-population-26-juin-2013%22%20%5Co%20%22Information%20%C3%A0%20la%20population%2026%20juin%202013%22%20%5Ct%20%22_blank) from [redacgrenoble](http://www.slideshare.net/redacgrenoble%22%20%5Ct%20%22_blank)

Le départ du maire, demandé depuis depuis plusieurs mois par une partie des habitants de Tignes, ne signifie pas pour autant la fin de son engagement dans la vie locale. Olivier Zaragoza a en effet annoncé son intention de rester conseiller municipal. Des élections partielles devraient cependant être organisées dans le courant de l'été afin de compléter les six sièges laissés vacants à la suite de démissions antérieures à celles d'Olivier Zaragoza. Le nouveau maire ne pourra être élu que si le conseil municipal est complet.

A l'origine, un terrain "inconstructible" devenu "constructible"

A l'origine de cette histoire : une affaire remontant à janvier 2005. Lors d'une vente aux enchères, la société immobilière SCI L'Ancolie, dont Olivier Zaragoza et sa femme étaient cogérants, avait acquis un terrain de 4.000m2 "inconstructible" pour un peu plus de 80.000 euros. Cinq ans plus tard le terrain était revendu à l'agence MGM pour 1,2 million d'euros.

Le compromis de vente suspendait la transaction à l'obtention d'un permis de construire. Au final, il était accordé par le maire en 2008 dans le but de construire des logements sociaux pour les saisonniers et une résidence touristique quatre étoiles.

En 2010, une nouvelle modification du permis incluait l'aménagement d'un magasin de location de ski de 300m2 au projet et le maire en devenait propriétaire.

Un pourvoi en cassation

Mais cette lettre de démission ne pas un terme pour autant à l'épisode judiciaire qui secoue le maire et la station. En effet, Olivier Zaragoza a annoncé son pourvoi en cassation. Il confie dans sa lettre ne pas accepter "la sévérité extrême de la décision de justice".